

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1388

présenté par

Mme Pic, Mme Santiago, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de l'alinéa 87, substituer au mot :

« historiques »,

les mots :

« conséquents mais insuffisants pour répondre au modèle d'armée complet promu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que la volonté gouvernementale d'un modèle d'armée complet va irrémédiablement se heurter à l'insuffisance des crédits proposés dans le cadre de ce projet de loi de programmation militaire. Pire, la dispersion des crédits risque d'affaiblir notre Armée dans les secteurs où sa force est pourtant reconnue et de tendre vers la réduction significative de son format.